



L'histoire de la République Démocratique du Congo :

Les années d'indépendance

Il y a quarante ans, le jeudi 30 juin 1960, le Congo, notre pays, accédait à l'indépendance. Cet événement mémorable a mis fin à l'ère coloniale et marqué la naissance de l'ère nouvelle où les filles et fils du pays prenaient en main la conduite de leur nation. Le Congo belge devenait la République du Congo et, plus tard, la République démocratique du Congo. Mais la naissance de l'Etat congolais ne date pas de 1960. Il faut remonter le cours du temps pour en connaître l'histoire, les étapes parcourues et les modes d'organisation qui se sont succédé sur notre espace national.

En 1885, les pays européens, réunis à Berlin avec les États-Unis et l'empire turc, avaient découpé l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique centrale, en un certain nombre de territoires dont ils ont eux-mêmes fixé les frontières. Le Roi des Belges, Léopold II, obtenait alors de devenir le roi souverain d'un territoire correspondant à peu près au Congo d'aujourd'hui et qui fut appelé **l'État indépendant du Congo**. Il regroupait des gens qui, tout en étant presque tous de culture bantoue, formaient des peuples aussi différents que, par exemple, les Kongo, les Lunda et les Zande. En outre, les frontières tracées pour séparer ce territoire de l'Angola, du Soudan et de la Rhodésie du Nord (la future Zambie) séparaient en même temps des peuples qui vivaient ensemble depuis des années sous l'autorité de leurs propres chefs. C'est ainsi qu'il y a aujourd'hui des Kongo en Angola et au Congo, des Zande en Centrafrique et au Soudan, et des Lunda en Angola et en Zambie.

L'héritage colonial

L'État indépendant du Congo est devenu le **Congo belge** en 1908. Depuis cette date et jusqu'en 1960, les Belges ont dirigé le pays de la même manière que les Anglais gouvernaient le Soudan et la Zambie, les Français le Congo et la Centrafrique, et les Portugais l'Angola.

Sous la colonisation, c'est le gouvernement belge et, en particulier, son ministre des colonies, qui était responsable de l'administration du Congo belge. La **Charte coloniale**, votée par le parlement belge, faisait office de constitution, c'est-à-dire de loi principale. Au Congo, la Belgique était représentée par un **gouverneur général** qui était le chef et le vrai responsable de l'administration de la colonie. Pour le conseiller, il existait un **conseil de gouvernement** auquel, pendant très longtemps, les Congolais ne participaient pas. Ils y étaient représentés notamment par des missionnaires. Quelques années seulement avant l'indépendance, des Congolais purent en faire partie. Mais le conseil ne pouvant que donner des avis, les Congolais ne pouvaient rien décider. Dans les provinces, l'organisation était la même, avec un *gouverneur de province* et des *conseils de province*. Le Congo, à cette époque, n'était pas du tout démocratique.

La politique coloniale a modifié les habitudes de vie des habitants, non seulement par la soumission des anciennes autorités du pays et la création d'écoles et d'hôpitaux, mais aussi par l'introduction de nouvelles langues, de nouvelles religions et de pratiques sociales ou économiques inconnues jusque-là. C'est ainsi que les religions chrétiennes sont apparues et que le français est devenu la langue officielle du Congo belge et le néerlandais la deuxième langue.

Certaines populations locales se sont révoltées contre cette politique coloniale parce que, en organisant le pays dans leur intérêt, les Belges leur imposaient beaucoup d'obligations. L'armée de la colonie, appelée la " Force publique ", était là pour réprimer ces révoltes et contraindre les populations aux travaux obligatoires. Après la seconde guerre mondiale, les élites du pays, appelées les " Évolués ", se mirent-elles aussi à manifester leur mécontentement à cause de l'injustice sociale et des discriminations pratiquées dans la colonie. Le refus de l'administration coloniale de leur permettre de prendre part à la gestion de leur pays, l'influence grandissante des idées anticolonialistes dans le monde et les expériences de décolonisation en cours dans certaines autres colonies d'Afrique les ont conduits à réclamer, elles aussi, l'indépendance. Après les émeutes du 4 janvier 1959 à Léopoldville

(aujourd'hui Kinshasa), les Belges ont compris qu'ils devaient laisser les habitants décider eux-mêmes de leur avenir.

Deux importantes conférences, appelées **tables rondes**, ont alors eu lieu à Bruxelles au début de 1960 avec des personnalités comme Joseph Kasavubu, Patrice Emery Lumumba et Moïse Tshombé, tous morts aujourd'hui. Il fut décidé que **le Congo**

belge deviendrait indépendant le 30 juin 1960. C'est pour cette raison que le 30 juin est, encore aujourd'hui, la date de la fête nationale, la fête de tout le pays et de tous les Congolais.

Un peu avant l'indépendance, et pour permettre au futur Congo indépendant de fonctionner comme un véritable état indépendant, la Charte coloniale a été remplacée par la **Loi fondamentale**. Première

DECLARATION CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS

CONGOLAIS ET BELGE.

Le Congo accède, ce jour, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale.

Léopoldville, le 30 juin 1960.

Le Premier Ministre de
Belgique,

Le Premier Ministre du
Congo,

Le Ministre des Affaires
Étrangères de Belgique,

Le Ministre des Affaires
Étrangères du Congo,

Copie du document original de
la déclaration d'indépendance.

constitution¹ du Congo indépendant, cette loi avait été préparée par le gouvernement belge à l'image de la constitution belge, sauf que le roi était remplacé par un président de la république désigné par le parlement. Comme le Roi des Belges, ce président représentait le pays mais ne gouvernait pas. La gestion du pays était confiée aux ministres, conduits par un Premier ministre, et responsables, comme lui, devant le Parlement. Ce dernier était composé de la Chambre des représentants et du Sénat. Au Sénat, les provinces étaient représentées mais sans tenir compte de l'importance de leur population. A la Chambre, par contre, le nombre des représentants était proportionnel à la population de chaque province. Le Parlement représentait le peuple congolais et était supposé être le grand responsable de la politique dans le pays. Il y avait aussi des juges qui étaient indépendants du gouvernement et devaient garantir que tous les Congolais seraient traités également sans que le gouvernement n'abuse de son pouvoir.

Les premières années d'indépendance

L'indépendance a été proclamée à Léopoldville, le 30 juin 1960, par le Roi des Belges, Baudouin Ier. Joseph Kasa-Vubu est devenu Président de la République et Patrice Emery Lumumba Premier ministre. Mais quelques jours plus tard, les soldats de la Force publique se sont révoltés et la Belgique, pensant que les Belges qui vivaient encore dans le pays étaient en danger, décidait, de sa propre initiative, de faire intervenir des soldats belges au Congo. Le gouvernement congolais demandera immédiatement qu'ils soient remplacés par des soldats des Nations Unies, les " casques bleus ", venant principalement d'autres pays africains, Ethiopie, Ghana, Nigeria et Tunisie. La conséquence la plus importante des mutineries de la Force publique fut le départ vers la Belgique des fonctionnaires belges qui devaient rester sur place pour aider la nouvelle administration congolaise. Et comme les Belges n'avaient pas suffisamment formé de cadres congolais à diriger le pays, la situation est devenue très difficile pour le nouveau gouvernement congolais.

conseillé par certains Belges dont quelques-uns étaient opposés à Lumumba et quelques autres désireux de conserver, pour eux et leurs amis congolais, les richesses de la province. Peu après, Albert Kalonji Ditunga, conseiller de la même manière, a fait la même chose au Kasai. Enfin, le Président Kasa-Vubu et le Premier ministre Lumumba ne s'entendirent plus sur la manière de gouverner le pays. Le Président Kasa-Vubu, soutenu par l'armée commandée par le Colonel Joseph-Désiré Mobutu, révoqua alors Patrice Lumumba comme Premier Ministre. Dans la période de confusion politique qui suivit cet événement, le Colonel Mobutu mit en place un Collège de Commissaires généraux pour gérer l'État. Lumumba fut arrêté et envoyé au Katanga où il fut tué. Les partisans de Lumumba, qui s'étaient regroupés à Kisangani sous la conduite d'Antoine Gizenga, décidèrent alors de ne plus accepter l'autorité du gouvernement de Léopoldville et de former leur propre gouvernement à Kisangani après avoir proclamé l'existence d'une République Libre du Congo.

De 1960 à 1964, le Président Kasa-Vubu et le Colonel Mobutu, aidés par les Nations Unies, vont se battre pour maintenir l'unité du pays. En juillet 1961, la mise en place d'un nouveau gouvernement dirigé par Cyrille Adoula au Conclave de Lovanium mit fin à la sécession du Kasai et à l'autonomie de l'éphémère République Libre du Congo de Gizenga à Kisangani. Deux années plus tard, en janvier 1963, la sécession katangaise était terminée. D'autres événements allaient, cependant, à nouveau mettre en cause l'unité du pays : d'abord la révolution de Pierre Mulele qui éclatait en juillet 1963 dans le Kwilu et, surtout, le développement du même type de maquis qu'à l'Est du pays dans le Nord-Katanga, le Kivu-Maniema et la province orientale, mené par des Lumumbistes comme Laurent-Désiré Kabila, Gaston Soumialot et Nicolas Olenga. Ceci devait conduire à la proclamation, en 1964, d'une éphémère République populaire du Congo avec, à nouveau, Kisangani pour capitale mais, cette fois, Chrystophe Gbenye pour Président. Moïse Tshombé, devenu Premier ministre, y mit brutalement fin avec l'appui des pays occidentaux.

(à suivre)

Les années de sécession

D'abord, la province du Katanga se sépara du reste du pays dirigée qu'elle était par Moïse Tshombé qui n'était pas un ami de Lumumba. Tshombé était

Isidore NDAYWEL

¹ Voir explication page 23